



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIME POUVOIR D'ACHAT

Avec le décret du 31 octobre 2023*, les agents de la Territoriale restent toujours sur la touche !

La prime exceptionnelle pouvoir d'achat est tellement exceptionnelle que, pour les agents territoriaux, il faudra aller la négocier dans chaque collectivité alors qu'elle est versée automatiquement à l'État et dans l'Hospitalière.

Encore et toujours les employeurs territoriaux et le gouvernement font une différence entre les agents publics.

La CFDT ainsi que l'ensemble des organisations syndicales ont essayé de faire entendre la voix des agents territoriaux et l'injustice de cette prime. Plusieurs boycotts du Conseil supérieur de la fonction publique ont été organisés. Même si nous n'avons pas eu gain de cause sur l'automatisme de la prime, nous avons obtenu de rencontrer M. Stanislas Guérini, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, en novembre, afin de faire des propositions de travail et éviter que les agents territoriaux ne soient des agents déclassés.

En attendant, c'est donc au niveau local, dans chaque collectivité, que la CFDT ira négocier avec les maires et les présidents afin de mettre en œuvre cette prime exceptionnelle.

Là encore, le gouvernement n'a pas aidé les agents territoriaux. La proposition de la CFDT de rendre obligatoire la négociation dans chaque collectivité n'a pas été retenue !

Lorsque les employeurs publics et le gouvernement s'opposent à toute négociation, ce sont les droits des agents qui reculent !

« Il est important de faire vivre la démocratie sociale, de voter lors des élections professionnelles, de se syndiquer, de s'informer, de réagir sinon il faudra subir les inégalités. Pour les agents territoriaux qui subissent de plein fouet l'inflation, cette prime est très attendue. La CFDT appelle à soutenir ses syndicats et les sections locales pour obtenir cette prime auprès des employeurs. » indique Ingrid Clément, secrétaire générale de la fédération Interco CFDT.

* [Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale](#)

À Paris
2 novembre 2023

SERVICE DE PRESSE

Tél : 06 16 25 64 12
vgregoraci@interco.cfdt.fr

Virginie Grégoraci
Secrétaire nationale

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères.
Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.